

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 44

Après le mot :

« rédigée : »,

rédigé ainsi la fin de cet article :

« Le comité de suivi de ce groupement comprend parmi ses membres deux députés et deux sénateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.